

Affichée le 23 mars 2026

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
MAIRIE  
DE  
**PARNANS**



23 Place de la Paix  
26750 PARNANS

Tél : 04.75.45.31.77  
Fax : 04.75.71.41.88  
mairie@parnans.fr

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

*Lors de la séance du 20 mars 2026*

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

### Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-11-2026 proclamant le maire	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-12-2026 fixant le nombre d'adjoint	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-13-2026 proclamant l'adjoint au maire	Adoptée à l'unanimité
N°4	DCM-14-2026 fixant les indemnités de fonction des élus	Adoptée à l'unanimité
N°5	DCM-15-2026 donnant délégation du Conseil municipal au maire	Adoptée à l'unanimité
N°6	DCM-16-2026 désignant les délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)	Adoptée à l'unanimité
N°7	DCM-17-2026 désignant les deux représentants de la commune pour la participation à l'élection des délégués du Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 23 mars 2026,

Le Maire

Philippe BOYER

